

Volet Recherche / Projet commun d'établissement 2009-2012

La proposition de rédaction du projet d'établissement commun, dans son volet « recherche » tel que présenté ci-après, ne saurait être considérée comme une version définitive et figée. Elle constitue au contraire, dans les vœux de leurs auteurs, une entrée en discussion et une base de travail, élaborée à partir des échanges qui ont pu se tenir, d'une part, au sein du groupe inter-universitaire dédié à la recherche et, d'autre part, entre les trois vice-présidents en charge de la recherche dans nos universités.

Les développements ainsi présentés sont le plus souvent le fruit de vues convergentes et, parfois, la manifestation des concertations tenues et le signe de points d'équilibre qu'il a semblé utile aux auteurs concernés de dégager. Enfin, d'autres développements ne sont qu'une première étape et mériteront, sans conteste, un approfondissement voire une réécriture (ou première écriture pour certains points non encore traités) complète. On peut songer en particulier à ce qui constitue actuellement les derniers passages du document, ceux relatifs à la définition des axes majeurs et donc, prioritaires de la recherche dans nos établissements respectifs.

Une nouvelle réunion, en janvier, du groupe de réflexion inter-universitaire (que je souhaite voir alimentée par vos remarques et réactions) permettra de se diriger vers l'étape de rédaction définitive du volet recherche.

Les enjeux :

- Etablir une université qui couvre, dans ses champs d'investigation, l'ensemble des domaines de la connaissance humaine ;
- Garantir la meilleure visibilité de la recherche à l'*Université de Strasbourg* afin que soit l'*Université de Strasbourg* s'impose comme un opérateur de recherche international
- Assurer de réelles possibilités de percée dans les domaines d'excellence de l'*Université de Strasbourg* par la mise en œuvre d'une politique d'établissement forte ;
- Fournir aux enseignants-chercheurs et chercheurs des conditions de travail dignes de l'ambition d'excellence de l'*Université de Strasbourg* ;
- Insuffler à la nouvelle université une dimension que, seule, chacune des universités strasbourgeoises ne saurait espérer pouvoir créer ;
- Développer les interfaces et les synergies entre les disciplines ;
- Favoriser les coopérations scientifiques nationales et transfrontalières afin de contribuer pleinement à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Attirer vers Strasbourg les enseignants et chercheurs étrangers de renom et permettre leur recrutement par l'*Université de Strasbourg*.

Le tout poursuit en réalité un objectif qui peut être résumé en peu de mots : faire du site strasbourgeois un campus de réputation mondiale.

Pour ce faire, il convient de s'assurer des conditions permettant de se diriger vers une efficacité de la recherche (I), qui doit faire l'objet d'une valorisation (II) et développer des liens (III) tant avec l'offre de formation ouverte sur le site strasbourgeois (III.1) et les écoles doctorales qui doivent être placées dans son rayon d'action (III.2), qu'avec les EPST (III.3). L'ouverture internationale est au cœur du dispositif (IV), qui repose sur l'impact déterminant que le regroupement des trois universités préexistantes aura (V) en termes de mise en parallèle des activités et pratiques de recherche.

I. L'efficience de la recherche

La recherche est à l'université ce que l'eau est à la vie. Elle se doit donc d'être assurée de pouvoir tenir son rôle. La recherche et la formation sont à des niveaux politiques équivalents dans toutes les composantes.

- L'indépendance de la recherche est garantie
 - le choix des thématiques et la production de la recherche sont la mission prioritaire des unités de recherche ;
 - l'autonomie scientifique et de gestion de ces unités est affirmée ;
 - chaque Directeur d'unité est ordonnateur secondaire ;
 - chaque Directeur d'unité peut organiser l'unité en équipes de recherche dont le responsable est scientifiquement autonome ;
 - les responsables d'équipe gèrent leur budget selon les modalités propres à l'unité.

- Le lien avec la formation est assuré
 - les unités de recherche participent à la formation, en concertation avec les directeurs et les conseils des composantes ;
 - les parcours de master sont adossés à des unités de recherche accréditées ;
 - les parcours de master sont gérés par les composantes.

- La liberté des membres de la communauté scientifique est un principe établi
 - tout enseignant-chercheur est rattaché à une unité de recherche de l'Université de Strasbourg, ceci pour lui donner (mais avec les devoirs qui l'accompagnent) droit au développement de ses recherches ;
 - la liberté ne se conçoit qu'avec les moyens correspondants, de sorte qu'est affirmée la pérennité de l'affectation des reliquats aux unités de recherche - sous réserve de la présentation d'une argumentation sur l'utilisation envisagée des sommes non engagées.

II. Assurer la valorisation de la recherche

- Diversité d'approche du concept de « valorisation »
 - la valorisation est entendue comme la politique contractuelle conduite avec les organismes de recherche, le monde industriel, la Commission européenne, les collectivités territoriales, etc... ; plus généralement elle peut être définie comme l'ensemble des activités qui contribuent à générer des ressources propres dans le cadre de partenariats scientifiques et industriels et repose sur l'innovation et la capacité à interagir avec le monde professionnel et économique ;
 - mais la valorisation est aussi entendue comme la mise en commun et la démonstration de la richesse intellectuelle et des compétences de l'*Université de Strasbourg* au travers de la politique de publication des perspectives et surtout des résultats des recherches entreprises ;
 - une structure au service de la valorisation de la recherche sera constituée au sein de l'*Université de Strasbourg*, pour appuyer une politique de production

- scientifique significative, assurer une réactivité aux évolutions du tissu économique et accompagner les projets des pôles de compétitivité ;
 - un service d'organisation des colloques doit être créé pour l'*Université de Strasbourg* selon des modalités qui restent à définir : le principe d'autofinancement pourrait être un critère de fonctionnement à conserver.
- Définir sa politique éditoriale
 - par la soumission au ministère de demandes de Ppf-publications ;
 - par le développement d'un grand service des publications de l'UdS en partenariat avec les Presses universitaires de Strasbourg, sous une forme à définir (délégation de service public, contrat pluriannuel d'objectif, ...).
- L'image de la recherche, outil d'une valorisation performante
 - la dynamique créée par la création de l'*Université de Strasbourg* aura un impact fort sur l'image de la recherche strasbourgeoise. Les conséquences en seront un effet d'entraînement des secteurs d'excellence auprès des autres domaines scientifiques et technologiques de l'université, et le développement de nouvelles collaborations académiques avec le monde socio-économique et industriel ;
 - importance de se doter des outils (lien avec l'*action pilote « communication »*) de nature à favoriser l'attractivité du site universitaire auprès des étudiants, des chercheurs et des enseignants-chercheurs ;
 - importance d'établir une adresse de publication commune qui permettra une meilleure visibilité des activités de recherche de l'Etablissement fournisseur et notamment de l'*Université de Strasbourg*. Lors de la recherche d'une publication, il est important que l'*Université de Strasbourg* apparaisse en 1^{ère} ligne après le nom de l'auteur ;
 - assurer le développement du mode d'accès aux archives ouvertes.

III. Liens

III. 1. « Recherche » et offre de formation

[ce développement a été travaillé et rédigé en commun (groupe formation + les 3 VP recherche), le jeudi 22 novembre]

- a. Mettre en œuvre des outils d'auto-évaluation des formations en lien avec la recherche
Dans cette perspective, il s'agit notamment :
- de développer un tableau de bord de pilotage de l'offre de formation de l'Université de Strasbourg
 - d'inciter les étudiants de Master à participer aux activités proposées par les équipes de recherche (colloques, séminaires, conférences, etc...)
 - d'être en mesure de tirer de tout développement de la recherche le meilleur parti en termes d'offre de formation
 - de favoriser la réactivité aux besoins du marché de l'emploi en s'appuyant à la fois sur les contacts développés par l'Université de Strasbourg avec l'ensemble des partenaires du monde socio-économique, sur l'observatoire régional d'insertion professionnelle (ORESIPÉ) et sur la plate-forme régionale d'insertion professionnelle

- de développer à tous les niveaux le descriptif, la valorisation et la diffusion des compétences acquises (réflexions, guides des compétences, etc...)
 - de développer le suivi des étudiants sortants, diplômés ou non, en lien avec l'ORESIPE
 - de créer et de préserver des liens avec les étudiants sortants, y compris en créant des réseaux d'anciens étudiants
- b. Faire de l'acte II du LMD le tremplin d'une offre de formation adossée à une recherche reconnue et modulable selon les niveaux et l'évolution du projet professionnel de l'étudiant
- En Licence, en proposant dès le L2 :
 - une préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement et de la formation
 - un accompagnement à l'insertion professionnelle dans les divers secteurs d'activités
 - l'intégration dans les cursus du CLES et du C2i
 - En Master
 - en adossant les formations de Master à des unités de recherche accréditées
 - en prévoyant la gestion des formations de Master par les composantes
 - en construisant les formations de Master en quatre semestres
 - en prenant pour objectif que la construction des Masters poursuit la politique d'harmonisation de l'offre de formation sur le site en lien avec les *collegiums*
 - En Doctorat
 - en faisant relever la formation des Doctorants de l'initiative des Ecoles doctorales

III. 2. « Recherche » et écoles doctorales

- La structure proposée par l'arrêté de 2006 sur les études doctorales est adaptée à la structuration souhaitée de l'Université unique et permet de créer un équilibre entre les intérêts particuliers et la poursuite de l'intérêt général
 - création d'un collège des écoles doctorales (il s'agit ici d'une *action pilote* ; **présentation à prévoir en document annexe**) qui permettra aux écoles doctorales d'être un élément visible de l'*Université de Strasbourg* en offrant un programme de formation scientifique et méthodologique complet ;
 - maintien des responsabilités de chaque école doctorale, afin de ménager les spécificités disciplinaires ;
 - le collège doctoral s'occupera des collèges doctoraux *France-autres pays* ;
 - le collège doctoral sera dirigé par un vice-président délégué, placé aux côtés du vice-président recherche
- Le lien avec les unités de recherche est central et doit être maintenu afin de :
 - préserver les bonnes pratiques existantes dans chaque université préexistante et favoriser leur diffusion dans les unités de recherche ;
 - garantir l'intégration des doctorants dans les équipes de recherche afin de faciliter leur pleine reconnaissance comme jeunes chercheurs.

III. 3. « Recherche » et liens avec les EPST

- Il est indispensable de conserver le lien avec les organismes afin de renforcer la dimension « recherche » au sein de l'*Université de Strasbourg*
- Ce lien ne pourra pas s'appliquer sans négociation et sans l'accord de l'*Université de Strasbourg*
- Place et rôle de la Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme – Alsace (MISHA)
 - développer l'interdisciplinarité et favoriser les programmes pluridisciplinaires hébergés ;
 - le contrôle politique de l'*Université de Strasbourg* et de l'UHA est réaffirmé. Pour ce faire, elles disposent de représentants tant au sein du comité de pilotage que du comité scientifique de la MISHA (l'expertise des projets sera néanmoins réalisée par les seuls membres extérieurs à l'*Université de Strasbourg* et à l'UHA au sein de ce comité scientifique). Il faut ainsi distinguer deux choses : l'expertise des projets (qui doit être effectuée par des personnalités extérieures) et le choix politique de structuration locale d'un site (pour lequel l'*Université de Strasbourg* l'UHA ne sauraient laisser la place à un conseil composé exclusivement de personnes extérieures) ;
 - rappel de la lettre de mission du Président de la République à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : les universités doivent être placées « au centre de l'effort de recherche, en confortant notamment leur responsabilité dans les laboratoires mixtes de recherche ».

IV. Recherche et ouverture internationale

Déployer, à travers la recherche existante sur le site et à venir, les atouts de l'*Université de Strasbourg*

- recherches axées sur l'Europe ;
- aides à la mise en place d'une culture de mobilité ;
- développement des réseaux [EUCOR, LEUR, etc...] ;
- accentuation des partenariats internationaux ;
- création d'une cellule d'accueil des chercheurs étrangers et d'un observatoire des relations internationales ;
- création d'une cellule à la jonction de la recherche et des relations internationales, qui ont pour but d'aider au montage et au suivi des projets de recherche (Cellule « Europe », celle contrats de recherche (ANR,...)).

V. L'impact du regroupement des trois universités préexistantes

- Favoriser le développement et le partage des connaissances

- développement de l'interdisciplinarité dans un contexte de financement de la recherche qui s'opère de plus en plus sur projets. Ceci devrait déboucher sur une meilleure reconnaissance et un plus fort soutien des projets portés par les équipes de l'*Université de Strasbourg* (étant entendu que l'on ne peut parler d'interdisciplinarité que si l'on donne à la communauté scientifique les moyens d'être reconnue dans son domaine propre) ;
 - ces recherches interdisciplinaires induiront de nouvelles formations originales, susceptibles de susciter une plus grande ouverture et une attractivité internationales ;
 - mise en commun des expériences et des pratiques de chacune des trois universités actuelles : pour favoriser et développer le partage des connaissances entre les quelque 80 unités de recherche qui composeront l'*Université de Strasbourg*, des journées dédiées aux unités de recherche seront organisées chaque année. Chaque unité présentera ses activités, projets ou pistes de recherche devant l'ensemble de la communauté universitaire.
- Importance du rôle confié aux *collegiums*, qui :
 - par les recoupements disciplinaires dégagés, assureront des logiques de développement concertées, couplant formation et recherche ;
 - par leur caractère évolutif, autoriseront l'inclusion de nouvelles équipes en fonction des projets de recherche émergents ;
 - par leur caractéristique de lieu de circulation de l'information, permettront la création de synergies sur le plan de la recherche et de la formation ;
 - par leur cohérence, assureront une meilleure connaissance des activités globales de recherche et des compétences existantes.
- Outils pour la mise en œuvre de la politique de l'*Université de Strasbourg*
 - * *Bonus Qualité Recherche* : abondé à partir d'un prélèvement opéré sur les unités de recherche d'un montant de 10 / 15 / 20 % (**à définir, sur le total ou sur le fonctionnement seulement ? Formule à discuter**) ;
 - **modalités de répartition du BQR** : il sera réparti soit *intra-collegium* (de manière à ce qu'une fraction fixe de l'apport revienne aux contributeurs, par exemple 70%) soit *inter-collegium* (afin de développer une politique de mutualisation, dans l'exemple 30 %).
 - les modalités de répartition du BQR *intra-collegium* reposent sur les critères suivants :
 - . politique d'attractivité ;
 - . organisation de colloques scientifiques ;
 - . soutien aux publications collectives ;
 - . co-financement de contrat de recherche et politique d'attractivité *intra-collegiums*.
 - les modalités de répartition du BQR *inter-collegium* reposent sur les critères suivants :
 - . maintien et développement des réseaux électroniques, communications électroniques, documentations électroniques, bibliothèques,... ;
 - . organisation de colloques scientifiques ;
 - . soutien aux publications collectives ;
 - . cofinancement de contrats de recherche et politique d'attractivité *inter-collegium*.

* Ppf présidence : le montant obtenu à ce titre serait le vecteur de la politique de recherche propre de l'établissement. Ces fonds, à la disposition de la présidence (car la plupart des crédits sont habituellement fléchés) serait le siège de l'accompagnement à l'émergence de nouveaux projets, de l'aide aux équipes en difficulté passagère, et de l'accompagnement de la pluridisciplinarité.

- Identification des principaux domaines et pôles en émergence (il est insisté sur la nécessité de ne pas sacrifier les domaines non cités et qui peuvent relever d'une recherche pour l'heure développée surtout à titre individuel ou n'ayant pas encore percé).
 - dans le domaine des sciences juridiques et de gestion : l'ambition est de poursuivre son développement autour du thème de l'Europe, dans ses multiples approches, afin de s'inscrire dans une dynamique régionale et peser dans l'espace européen. Il s'agit de manière plus générale, de conforter et d'approfondir les projets de recherche en cours, notamment dans le domaine du e-travail, du droit de la famille, des droits fondamentaux, du droit communautaire et de la constitutionnalisation de l'Europe, mais également les thématiques liées à la propriété intellectuelle et industrielle, aux mutations de l'Europe, à la sécurité en Europe, au droit des religions, à la finance, ainsi qu'à l'administration publique (continuité du soutien au PEAP), avec les question liées à l'environnement et à la santé, secteurs qui demeurent intéressants et en expansion. **à compléter + rôle de la fédération.**
 - dans le domaine [ULB], **à compléter**
 - dans le domaine [UMB] **à compléter**

* * *